



14

**Service de fourniture  
de manuels scolaires\***  
(réservé aux adhérents FCPE)

**Lycée S. Allende**



Hérouville, le 22 mai 2017

Aux parents des élèves du lycée S. Allende

Madame, Monsieur,

L'an dernier, vous avez utilisé le service de manuels scolaires géré par la FCPE Calvados. Cette année, notre service évolue, et un nouveau dispositif est proposé aux parents adhérents. Afin de bénéficier de ce nouveau « service de fourniture de manuels scolaires avec obligation de restitution (pour bénéficier du service l'année suivante) », vous devez :

- **Adhérer** à la FCPE lors de l'inscription à ce dispositif
- **Payer une contribution** pour la préparation et la mise à disposition de la pile de manuels scolaires (paiement total ou partiel grâce à l'aide du conseil régional : « Atouts Normandie, livres scolaires »)
- **Donner un chèque de compensation.** Ce chèque ne sera encaissé que si les manuels scolaires ne sont pas restitués à la fin de l'année scolaire et s'ajoutera alors à la contribution initialement versée.

**La nouvelle commande pour l'année 2017/2018 se fera lors du retour des livres.**

<p><b>Retour des livres</b></p> <p><b>Réinscription au service de fourniture de manuels scolaires</b></p>	<p><b>au lycée Rostand (98 route d'Ifs à Caen)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ date et horaires : voir tableau au verso</li> <li>➤ <b>paiements immédiats si commande</b> : espèces ou chèques à l'ordre de la FCPE <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour toutes les sections <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'adhésion + le complément de la contribution de 20€ = <b>40€ ou 45€</b></li> <li>▪ 70€ de contribution (chèque encaissé au mois de novembre si ce montant n'est pas réglé avec les Atouts Normandie lors de la distribution des piles)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Distribution des piles</b></p>	<p><b>au lycée Rostand</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ date : fin août (calendrier remis à l'inscription)</li> <li>➤ paiements : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ règlement de la contribution des livres grâce à l'aide du Conseil Régional et récupération du chèque de 70€ déposé au moment de la commande.</li> <li>○ chèque de compensation de 100€ qui ne sera pas encaissé</li> </ul> </li> <li>➤ le dépôt de garantie versé les années précédentes vous sera remboursé rapidement.</li> </ul>

☞ **Elève bénéficiant du Fonds Social Lycéen : s'adresser à l'assistant social du lycée avant fin juin pour bénéficier du tarif réduit et contacter la FCPE pour connaître le nouveau tarif**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du conseil local

**Jean HUCHET**

**TSVP**

# RETOUR DES LIVRES

(même en cas de redoublement)

## Et NOUVELLE COMMANDE

Les livres doivent être propres et les couvertures plastiques enlevées.

<b>RETOUR DES LIVRES DE SECONDE ET PREMIERE</b>		
Mardi 27 juin	10h00-12h30	14h30-17h30
Mercredi 28 juin	10h00-12h30	14h30-17h30
Jeudi 29 juin	10h00-12h30	14h30-17h30
Vendredi 30 juin	10h00-12h30	14h30-17h30
Lundi 3 juillet	10h00-12h30	14h30-17h30
<b>RETOUR DES LIVRES TERMINALE</b>		
Mercredi 5 juillet	10h00-12h30	14h30-17h30
Jeudi 6 juillet	10h00-12h30	14h30-17h30
Vendredi 7 juillet	10h00-12h30	14h30-17h30
Lundi 10 juillet	10h00-12h30	14h30-17h30

 **Attention ! pénalité de 5€ en cas de non respect de ces dates**

Pour l'été, des prêts peuvent être consentis. Se renseigner sur les conditions.

**ATTENTION ! COMME L'ANNEE DERNIERE,  
LE RETOUR DES LIVRES DES ELEVES DU LYCEE ALLENDE SE FERA AU  
LYCEE ROSTAND (ENTREE ROUTE D'IFS)**